



LES DÉCHETS MARINS

*Prévenir, sensibiliser et lutter
contre les rejets de déchets*

Entre 60 et 80 % des déchets marins sont constitués de produits à usage unique, le plus souvent en plastique. Or, les débris plastiques posent particulièrement problème dans la mesure où la dégradation des polymères dont ils sont constitués conduit à leur fragmentation en microparticules. En Nouvelle-Aquitaine, la Côte d'Argent constituée d'une immense plage de sable est le réceptacle naturel de nombreux débris mélangés dans la laisse de mer à toutes sortes de déchets, déposés par les courants, les marées et les tempêtes.

La quantité totale de déchets plastiques finissant dans l'océan chaque année dans l'environnement marin est estimée entre 8 et 12 millions de tonnes, dont 80 % proviennent de la terre et 20 % d'activités maritimes. Il est à noter que les débris liés à la pêche représentent 20 % du total en nombre, mais 70 % en poids, les bouées et flotteurs prédominants. Ces chiffres soulignent l'importance de continuer à travailler sur des solutions pour réduire la pollution marine par les déchets. Cela comprend l'amélioration de la gestion des déchets sur terre et la réduction des déchets provenant des activités maritimes*.

Une prise de conscience globale

La pollution marine par les déchets est un problème mondial qui a suscité une prise de conscience croissante. Plusieurs organisations et pays ont pris des mesures pour lutter contre ce fléau.

L'Organisation Maritime Internationale au travers du code IMDG (International Maritime Dangerous Goods) a mené des discussions sur l'emballage, l'étiquetage et l'arrimage des marchandises transportées par mer. De plus, la Convention MARPOL (International Convention for the Prevention of Pollution from Ships) contient des dispositions obligatoires pour la prévention de la pollution par des substances nocives transportées par mer sous forme emballée. Ces discussions visent à minimiser les déchets marins provenant des navires.

L'Union Européenne a mis en place un protocole de surveillance pour suivre la quantité et le type de déchets marins (Guidance on the Monitoring of Marine Litter in European Seas). Elle a également proposé des réglementations pour réduire la pollution marine.

En France, un décret (2022-748 de la Loi AGECE « Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire ») en vigueur impose aux entreprises de réduire leur production de déchets et d'améliorer leur gestion des déchets.

La Convention OSPAR a mis en place un plan d'action régional pour les déchets marins pour la période 2014-2021. Ce plan contenait 23 actions nationales et 32 actions collectives visant à lutter contre les sources de déchets marins terrestres et maritimes.

Le Traité Plastique de l'ONU en négociation depuis 2022 entre les États membres reconnaît et considère la pollution plastique comme un problème environnemental majeur. Il vise à aboutir à un accord juridiquement contraignant avant fin 2024. Ce traité couvre l'ensemble du cycle de vie des plastiques, y compris les phases de conception, de production et de gestion.

L'Opération Clean Sweep (OCS), initiative volontaire de l'industrie du plastique, lancée en 1992 aux États-Unis et adoptée depuis à l'échelle mondiale, s'inscrit également dans un cadre réglementaire plus large visant à réduire la pollution plastique. En Europe elle est mise en œuvre par divers pays dont la France pour réduire la perte de granulés plastiques.

Enfin le Document Stratégique de Façade (DSF) aborde la question des déchets marins dans son plan d'action. L'action D10-OE01-AN5 « Inciter à la réduction, à la collecte et à la valorisation des déchets issus des activités maritimes et accompagner les activités vers des équipements durables » en est l'exemple.

En conclusion, la prise de conscience de la pollution marine par les déchets a conduit à une série d'actions à différents niveaux. Cependant, il reste encore beaucoup à faire pour résoudre ce problème. Il est essentiel que tous les acteurs, des organisations internationales aux industries, continuent à travailler ensemble pour protéger les océans.

Un littoral très exposé aux macro-déchets

Plusieurs grands fleuves se déversent dans le sud du Golfe de Gascogne : la Garonne, la Dordogne, la Charente et l'Adour. Les vents dominants sont de secteur ouest. Le transport maritime est limité au transit vers les grands ports (La Rochelle, Bordeaux et Bayonne). Le courant du Portugal est responsable d'apport de déchets, principalement au Pays Basque et dans les Landes. Le tourisme et la plaisance sont développés sur l'ensemble de la façade et l'activité de pêche localisée sur le plateau et le haut du talus continental. Enfin, la conchyliculture est développée dans les secteurs d'Arcachon et de Marennes-Oléron.

Le Golfe de Gascogne présente une forte variabilité dans la répartition des déchets le long du littoral. Certains types de déchets sont largement représentés, notamment les médias biofiltrants provenant des stations d'épuration et les cotons-tiges. Les côtes aquitaines, en particulier dans les Landes et les Pyrénées-Atlantiques, sont fortement touchées par les macro-déchets, avec une collecte annuelle de 52 mètres cubes de déchets non naturels par kilomètre de plage.

Les données de chalutage révèlent des concentrations plus fortes de déchets en mer au niveau d'une part, de la vasière au large de la Gironde du fait des houles d'ouest et des forts débits de la Garonne en période hivernale et d'autre part, des deux canyons de Sud-Atlantique, et plus particulièrement celui de Capbreton où les déchets ont tendance à s'accumuler. (Galgani et al. 2000).

En ce qui concerne les microplastiques dans le Golfe de Gascogne, une campagne menée en mai 2013 a révélé une moyenne de 318 particules par hectare lors de 25 prélèvements effectués. Les données concernant les plages sont partielles et se concentrent principalement sur les granulés industriels (polymères plastiques de synthèse avant leur formage et leur utilisation dans l'industrie), montrant des quantités très importantes sur les plages de la côte aquitaine.

De nombreux acteurs professionnels et associatifs mobilisés sur le terrain

Sur la côte sableuse girondine et landaise, les collectivités locales conduisent depuis plusieurs années des opérations de nettoyage des plages désormais adaptées à la protection des systèmes dunaires. Dans les Landes, un service de nettoyage de la côte mené par le Département fonctionne toute l'année, en partenariat technique et financier avec quinze collectivités et le Centre d'Essais des Landes (bases de Biscarosse et de Cazaux).

Plusieurs associations dont **Surfrider Foundation Europe**, agissent pour la protection des océans. Elles mènent des actions de sensibilisation et de collectes de déchets sur le littoral. Depuis 2013, Surfrider développe le projet « Riverine Input Adour » sur le bassin versant de l'Adour. Ce projet vise à améliorer la connaissance sur les déchets aquatiques continentaux, pour réduire à la source la quantité de déchets atteignant le milieu marin.

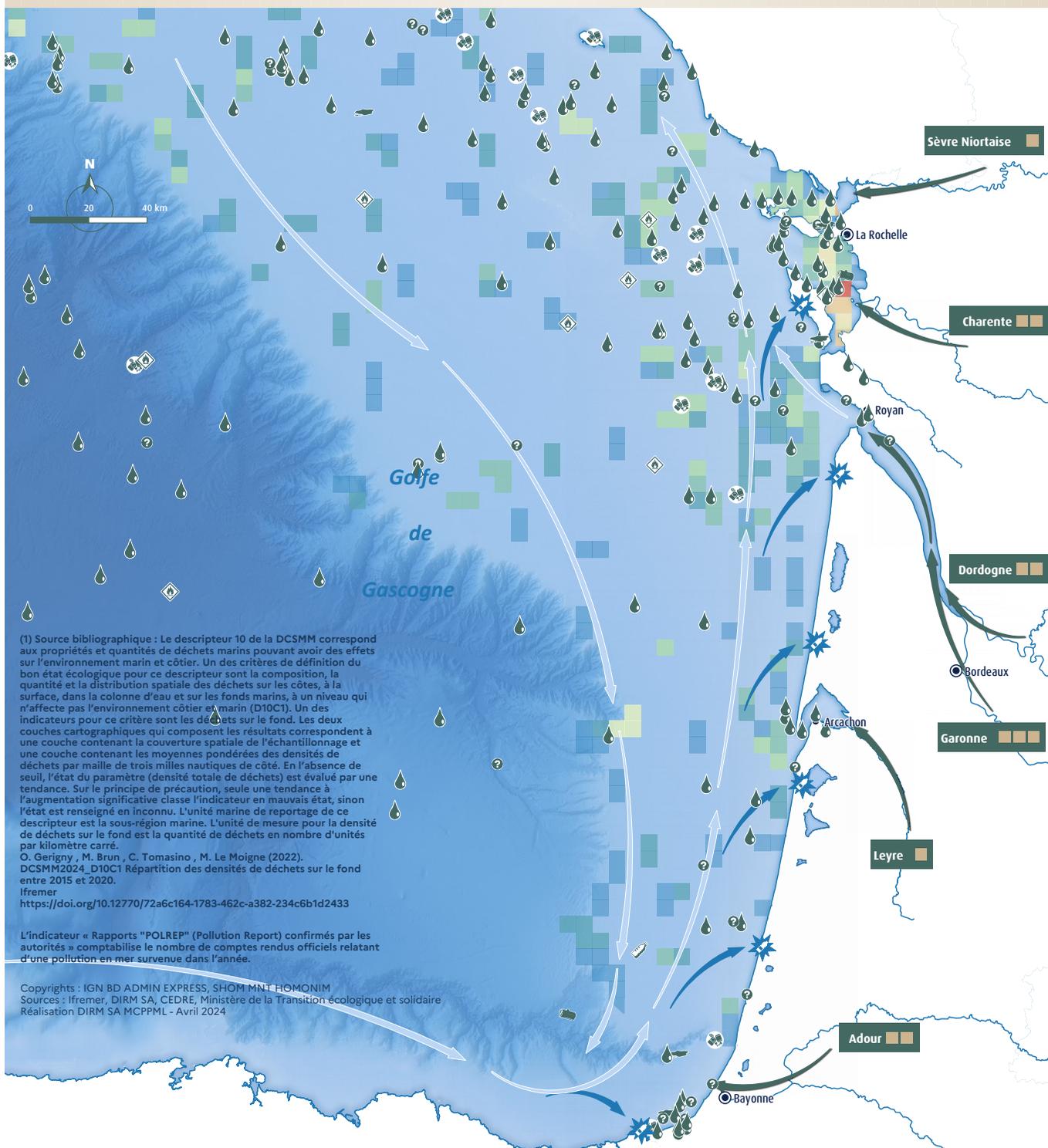
*Source « programme Copernicus » - Union européenne.

Photo 5.170 : Déchets plastiques échoués sur une plage de la côte sableuse aquitaine - **Photos 5.171 et 5.172 :** Les « Initiatives Océanes », ramassage de déchets plastiques de toutes sortes sur une plage du Cap-Ferret © Damien Valente / Terra



5.171

Les pollutions et les déchets marins



(1) Source bibliographique : Le descripteur 10 de la DCSMM correspond aux propriétés et quantités de déchets marins pouvant avoir des effets sur l'environnement marin et côtier. Un des critères de définition du bon état écologique pour ce descripteur sont la composition, la quantité et la distribution spatiale des déchets sur les côtes, à la surface, dans la colonne d'eau et sur les fonds marins, à un niveau qui n'affecte pas l'environnement côtier et marin (D10C1). Un des indicateurs pour ce critère sont les déchets sur le fond. Les deux couches cartographiques qui composent les résultats correspondent à une couche contenant la couverture spatiale de l'échantillonnage et une couche contenant les moyennes pondérées des densités de déchets par maille de trois milles nautiques de côté. En l'absence de seuil, l'état du paramètre (densité totale de déchets) est évalué par une tendance. Sur le principe de précaution, seule une tendance à l'augmentation significative classe l'indicateur en mauvais état, sinon l'état est renseigné en inconnu. L'unité marine de reportage de ce descripteur est la sous-région marine. L'unité de mesure pour la densité de déchets sur le fond est la quantité de déchets en nombre d'unités par kilomètre carré.

O. Gerigny, M. Brun, C. Tomasino, M. Le Moigne (2022). DCSMM2024_D10C1 Répartition des densités de déchets sur le fond entre 2015 et 2020. Ifremer <https://doi.org/10.12770/72a6c164-1783-462c-a382-234c6b1d2433>

L'indicateur « Rapports "POLREP" (Pollution Report) confirmés par les autorités » comptabilise le nombre de comptes rendus officiels relatant d'une pollution en mer survenue dans l'année.

Copyrights : IGN BD ADMIN EXPRESS, SHOM MNT HOMONIM
Sources : Ifremer, DIRM SA, CEDRE, Ministère de la Transition écologique et solidaire
Réalisation DIRM SA MCPPLM - Avril 2024

Apports en déchets des principaux fleuves et courants marins

- Principaux courants marins du Golfe de Gascogne
- Echouage des macrodéchets
- Littoral très exposé à l'échouage de macrodéchets
- Principaux fleuves, apports en déchets d'origine terrestre
- Débit < à 50 m3 /sec
- Débit de 50 à 100 m3 /sec
- Débit > à 100 m3 /sec

Rapports de pollution POLREP confirmés de 2000 à 2022

- Hydrocarbures
- Macro-déchets
- Produits inconnus
- Débris végétaux
- Substances dangereuses
- Conteneurs
- Fausses pollutions
- Autres

Moyennes pondérées des densités de déchets par maille de trois milles nautiques de côté (1)

	0 - 80		1383 - 2208
	80 - 187		2208 - 2814
	187 - 337		2814 - 5687
	337 - 589		5687 - 9103
	589 - 945		9103 - 12638
	945 - 1383		12638 - 26398

Le voyage des déchets plastiques vers la mer



En

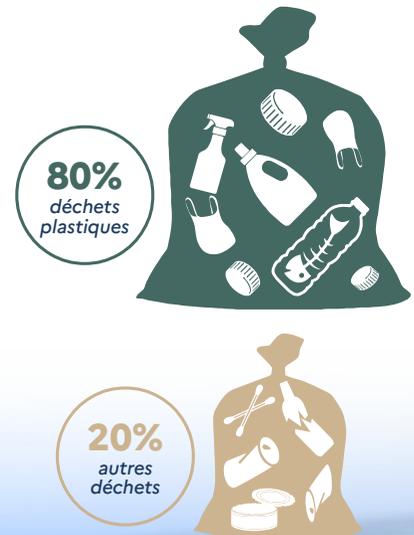
SAVOIR



Surfrider Foundation : les Initiatives Océanes

Les types de déchets échoués

Répartition des types de déchets échoués sur le littoral français
(source : IFREMER)



Un large réseau d'acteurs institutionnels et associatifs se mobilise pour le ramassage et la réduction des déchets en mer et sur le littoral

Plus de 10 millions de tonnes de macrodéchets sont rejetées chaque année dans l'environnement marin. L'essentiel, 80 %, provient de la terre et le reste, 20 %, des activités maritimes : transport, pêche, aquaculture. Ces déchets affectent tous les compartiments du milieu marin. On estime que 15 % ont été rejetés sur la plage (signe le plus évident de cette pollution), 15 % flottent en surface ou dans la colonne d'eau et la majorité, 70 %, ont coulé et se sont déposés sur les fonds marins.

Infographie : DIRM SA, Sources : Ministère de la Transition écologique

5.17.2